



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 juin 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

### Débat consacré à l'intégration

#### Compte rendu analytique de la 28<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 mai 2017, à 15 heures

*Président :* M. Munir (Vice-Président) ..... (Pakistan)

## Sommaire

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré à l'intégration (*suite*)

*Réunion-débat : « Assurer la cohésion du système du Conseil économique et social »*

*Réunion-débat : « Approche multipartite : rôles d'exécution, attributions et résultats »*

*Clôture du débat*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

17-07561 (F)



Merci de recycler



*En l'absence de M. Shava (Zimbabwe), M. Munir (Pakistan), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

*Réunion-débat : « Assurer la cohésion du système du Conseil économique et social »*

1. **M. Harris** (Sous-Secrétaire général et Chef du Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement à New York), modérateur, dit que la pauvreté se manifeste de bien des manières, que ce soit par le manque de revenus, l'absence d'accès aux services ou de perspectives, un accès insuffisant à l'éducation ou à la santé, l'insécurité alimentaire, le fait d'être davantage tributaire des ressources naturelles ou les vicissitudes du secteur informel. En outre, les pauvres sont plus vulnérables aux chocs économiques (perte de revenu ou chômage, inflation ou chute du cours des produits de base, notamment) et aux chocs causés par des phénomènes physiques (phénomènes météorologiques, changements climatiques ou érosion des sols, par exemple). Ces chocs sont fort susceptibles de réduire à néant les fragiles progrès qu'ils ont accomplis pour améliorer leurs conditions de vie et se hisser hors de la pauvreté.

2. Les mesures qui ne portent que sur un seul aspect de la pauvreté sont inadéquates. La plupart de celles qui ont été adoptées ces vingt dernières années ne s'intéressaient qu'à la pauvreté de revenu; elles reposaient sur le postulat que si les revenus augmentaient, le reste suivrait, et que le meilleur moyen d'y parvenir était d'accélérer la croissance économique. Toutefois, croissance économique ne rime pas toujours avec meilleurs revenus pour tous, et les inégalités entre les hommes et les femmes, tout comme les inégalités dans la répartition des revenus, sont un frein à la croissance, aussi considérable soit-elle. Les mesures prises, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, pour en finir avec la pauvreté, ne reposaient pas suffisamment sur les modèles de croissance, ni sur la question de savoir s'ils étaient inclusifs ou viables. En outre, la question de l'accès aux services n'a pas été traitée comme il se doit. Faute de fonds publics, même les personnes ayant des revenus élevés ne peuvent bien souvent pas bénéficier de services essentiels, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les pauvres travaillent généralement dans le secteur informel, ce qui les rend vulnérables à bien des égards. Prenons l'exemple de l'agriculteur que l'inondation d'une route empêche de vendre ses produits au marché. Les problèmes de cet ordre ne sont pas reflétés dans des indicateurs tels que le produit intérieur brut (PIB) ou le taux de croissance

économique. Pourtant, si les conditions de vie des pauvres sont liées à leur environnement naturel, il est nécessaire que les politiques de réduction de la pauvreté en tiennent compte.

3. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre un cadre plus intégré que les objectifs du Millénaire pour le développement et permet de mieux comprendre les relations entre les actions entreprises et les faits nouveaux survenus dans différents domaines. Toutefois, l'intégration des politiques n'est pas chose simple. C'est pour cette raison qu'à l'occasion du débat de 2017 du Conseil économique et social consacré à l'intégration, la thématique suivante a été retenue : « Comment faire de l'élimination de la pauvreté un objectif à part entière de toutes les politiques? ». Au cours du présent débat, le Conseil cherchera à déterminer si cette composante fait déjà partie intégrante de toutes les politiques et, si tel est le cas, à établir les éléments de preuve correspondants. Le Conseil examinera également si les politiques de lutte contre la pauvreté en vigueur tiennent compte du caractère multidimensionnel de ce phénomène.

4. M. Harris demande aux participants de décrire la manière dont la commission ou l'organe subsidiaire qu'ils représentent a abordé le thème général retenu par le Conseil économique et social pour 2017, à savoir, l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, les dispositions prises pour faire de l'élimination de la pauvreté une partie intégrante de toutes leurs politiques, les conclusions auxquelles il a été parvenu à l'issue des débats, les enseignements tirés de leurs travaux et la manière dont toutes ces informations pouvaient être communiquées au mieux au Conseil économique et social lors du débat de haut niveau et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

5. **M. Donoghue** (Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de la condition de la femme à sa soixante-deuxième session), participant, indique qu'à sa soixante et unième session, la Commission de la condition de la femme a étudié la question de l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution. La Commission a profité de cette occasion pour établir des ponts entre ses travaux et le thème du Conseil, faire de l'élimination de la pauvreté un objectif à part entière de toutes les politiques. En plus de s'employer à combler les écarts entre les hommes et les femmes et à améliorer les conditions de travail des femmes, la Commission a examiné quelles incidences l'innovation, les avancées technologiques, la mobilité grandissante et le travail informel avaient sur le droit au travail des femmes, leurs droits dans le monde du

travail et la mise en œuvre des engagements relatifs au travail décent et au plein emploi productif. Elle s'est également intéressée de près à la persistance du phénomène de féminisation de la pauvreté. À l'issue des débats, aucun doute ne subsistait sur le fait que la pauvreté entravait grandement l'autonomisation des femmes et leur égalité avec les hommes, deux conditions indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. Afin d'en finir avec la pauvreté, a-t-il été conclu, il était nécessaire d'adopter des mesures ciblées, en vue de répondre aux besoins de toutes les femmes victimes de formes multiples et conjuguées d'inégalités, de discrimination et de marginalisation.

6. À sa soixante et unième session, la Commission a conclu que la pleine participation des femmes à la vie économique, y compris en tant que dirigeantes et sur un pied d'égalité avec les hommes, était une condition indispensable au développement durable, à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde et au bien-être de tout un chacun. Dans son évaluation des lacunes constatées et des défis à relever, la Commission a évoqué les normes discriminatoires qui contribuaient à exposer davantage les femmes et les filles à la pauvreté. Les instruments de mesure actuels de la pauvreté ne rendent pas suffisamment compte de la vulnérabilité des femmes face à la pauvreté, les données disponibles, notamment celles concernant la répartition des revenus dans les ménages, laissant à désirer. La Commission a recensé des écarts considérables entre les hommes et les femmes, qui contribuent à accroître la vulnérabilité des femmes, notamment des écarts en matière de salaire, de revenu, de retraite, de sécurité sociale, de présence sur le marché du travail, d'embauche et de maintien en fonction; par ailleurs, les femmes exécutent un travail domestique non rémunéré et ne peuvent pas accéder aux ressources productives dans les mêmes conditions que les hommes. La Commission en a conclu que des mesures devaient être adoptées dans sept domaines clés pour combler ces écarts et remédier à ces problèmes et a adressé aux États et aux autres parties prenantes des recommandations quant aux mesures à adopter pour éliminer, de façon intégrée, la pauvreté. Elle leur a ainsi recommandé d'affermir les cadres réglementaires, juridiques et politiques destinés à combattre la discrimination à l'égard des femmes et à faire tomber les barrières structurelles dans le domaine de l'emploi, de renforcer l'éducation, la formation et les capacités des femmes et des filles, de mettre en œuvre des politiques économiques et sociales propices à l'autonomisation économique des femmes; de s'intéresser aux formes d'emplois informels afin d'améliorer la situation des femmes travaillant dans le

secteur informel et de se pencher, en particulier, sur la question de la mobilité des travailleuses de ce secteur, de veiller à ce que les évolutions numériques et technologiques concourent à l'autonomisation des femmes; de donner aux femmes davantage de possibilités de faire entendre leur voix et d'exercer des fonctions de direction dans les secteurs public et privé et enfin, de renforcer le rôle du secteur privé dans l'autonomisation économique des femmes.

7. Pour ce qui de faire de l'élimination de la pauvreté un objectif à part entière de toutes les politiques, il convient de noter que la Commission a demandé sans relâche qu'un soutien accru soit apporté aux mécanismes institutionnels chargés de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux. Elle a préconisé que les mécanismes nationaux soient représentés aux plus hauts échelons de l'administration et qu'ils soient dotés de suffisamment de fonds, dans l'objectif de garantir que l'ensemble des institutions locales et nationales compétentes adoptent une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes et que l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que la lutte contre la pauvreté des femmes et des filles soient prises en compte dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques au niveau national, ainsi que dans l'établissement des budgets et les structures institutionnelles. En outre, la Commission a systématiquement insisté sur la nécessité d'accroître les investissements afin de financer comme il convient la mise en œuvre des politiques relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle a insisté sur le fait que les organisations de la société civile devaient jouer un rôle clef dans la lutte contre la pauvreté des femmes et a appelé l'attention sur la nécessité d'associer les hommes et les garçons, en tant qu'agents et bénéficiaires du changement, à ce combat. La Commission a en outre demandé à ce que soient améliorées les méthodes de collecte, d'analyse et de diffusion de statistiques et de données sur l'économie formelle et informelle ventilées par sexe, la pauvreté des femmes, la répartition des revenus et des ressources au sein des ménages, le travail domestique non rémunéré, l'accès des femmes à la propriété et à la gestion des biens et des ressources productives et ainsi que celles relatives à la participation des femmes, à tous les niveaux, à la prise de décisions.

8. En ce qui concerne les enseignements tirés de ses travaux, la Commission a préconisé la conduite d'évaluations sur la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre du suivi, aux niveaux national, régional et mondial, de la

mise en œuvre du Programme 2030. Sur la base des conclusions de sa soixantième session, elle a élaboré un plan d'action sur les stratégies de mise en œuvre soucieuses de la problématique hommes-femmes. Celui-ci contient des conseils et des recommandations adressées au Conseil et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour examen. La présentation des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de juillet 2017 offrira aux États Membres concernés l'occasion de montrer qu'ils sont capables d'inclure l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans leurs politiques d'élimination de la pauvreté et leurs stratégies de réalisation des autres objectifs à l'examen.

9. **M. Charwath** (Représentant permanent adjoint de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission du développement social à sa cinquante-cinquième session), participant, affirme qu'en règle générale, la Commission du développement social s'intéresse principalement aux quatre catégories sociales suivantes : les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les familles. L'un des objectifs du Programme 2030, qui est de « garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte » donne à l'action de la Commission plus de sens encore. En 2016, elle a indiqué qu'elle contribuerait au suivi du Programme 2030 en appuyant la conduite des examens thématiques effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et qu'elle présenterait un rapport sur les incidences sociales de l'intégration de l'élimination de la pauvreté à l'ensemble des politiques.

10. La Commission a décidé que le thème prioritaire de son cycle d'examen 2017-2018 serait les « Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous ». En outre, elle a pris pour nouvel objet d'étude la « Promotion de politiques intégrées pour l'élimination de la pauvreté : l'épanouissement de la jeunesse dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Fidèle à l'idée de ne pas faire de laissés-pour-compte, elle se centrera également sur la pauvreté et le handicap. Toutes ces thématiques s'inscrivent dans le droit fil du thème annuel choisi par le Conseil économique et social et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il convient toutefois de noter que le cycle de travail de la Commission du développement social est biennal, raison pour laquelle elle traitera les mêmes thèmes en 2018. Le Conseil et le Forum politique de haut niveau, dont les cycles de travail sont annuels, aborderont

quant à eux de nouvelles thématiques. L'absence d'harmonisation des cycles est un problème récurrent qui doit être résolu.

11. À l'issue de sa dernière session, la Commission est parvenue aux conclusions ci-après : la croissance économique à elle seule ne suffit pas, des mesures devant nécessairement être adoptées pour rendre la croissance favorable aux pauvres et réduire les inégalités. La dignité humaine est toujours au cœur de l'action de la Commission. Il est important d'étudier la pauvreté en termes à la fois absolus et relatifs, que ce soit au niveau national ou entre les pays. Il en va de même des inégalités. Les données, en particulier les données ventilées, revêtent une importance primordiale dans le cadre du suivi et de l'évaluation. C'est en investissant dans le capital humain que l'on parviendra à des conditions de travail décentes et à une croissance génératrice d'emplois. Il est par conséquent essentiel de garantir l'accès universel à l'éducation et d'offrir des programmes de formation adaptés aux besoins de chacun, y compris des programmes de formation professionnelle, et de lutter contre le chômage des jeunes. L'appui sectoriel et les programmes de travaux publics peuvent contribuer, à court terme, à combattre le chômage. À long terme, il s'avère toutefois nécessaire de renforcer la résilience pour que les pauvres puissent échapper à leur condition, en investissant dans les soins de santé et la protection sociale. Étant donné que les politiques budgétaires ont souvent plus de poids que les politiques de l'emploi ou les politiques sociales, une stratégie d'action intégrée dans tous les domaines d'intervention et à tous les échelons de l'administration est souhaitable. Les institutions et les organismes publics doivent se montrer compétents et il est indispensable que les milieux politiques et la société affichent une volonté forte d'en finir avec la pauvreté, sachant que les institutions et les politiques publiques sont financées par l'argent du contribuable. Il est nécessaire de combattre les inégalités entre les pays et les différents secteurs de l'économie, ainsi que les formes d'exclusion, se renforçant mutuellement, auxquelles sont souvent confrontés les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Il est également indispensable que les politiques de lutte contre la pauvreté, tant au niveau national que dans le système des Nations Unies, tiennent compte des jeunes et des personnes handicapées. Il est également nécessaire d'associer les groupes qui seront concernés par ces mesures à leur élaboration, en gardant à l'esprit qu'il n'existe pas de solution toute faite en la matière.

12. Au cours de l'année écoulée, la Commission du développement social a adopté une démarche fondée

sur l'ouverture : en plus d'organiser de nombreuses tables rondes, elle a invité les États Membres et les organisations de la société civile à participer à ses débats. Cette ouverture devrait également transparaître dans l'action du Conseil sur le terrain.

13. La Commission a grand intérêt à élaborer un document final, plutôt que d'adopter des résolutions éparpillées. À l'heure actuelle, les conclusions des débats ne sont pas communiquées au Conseil économique et social de manière claire et systématique. Ses résolutions devraient pour le moins être plus étroitement liées au thème annuel du Conseil.

14. **M<sup>me</sup> Popescu** (Conseillère, Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Présidente de la Commission de la population et du développement à sa cinquantième session), participante, dit que lors de cette session, la Commission a souligné qu'afin de réaliser le Programme 2030, et notamment l'élimination de la pauvreté, il était essentiel de prendre en compte l'évolution de la structure par âge de la population dans le cadre de la planification du développement. La population vieillit partout dans le monde, principalement en raison de la baisse du taux de natalité. Si, dans un premier temps, la population se composait surtout de personnes en âge de travailler, la proportion de personnes âgées a ensuite connu un accroissement fort mais progressif. L'accroissement du nombre de personnes en âge de travailler, accompagné de la croissance lente, voire de la stagnation du nombre d'enfants et de jeunes, qui a précédé la forte augmentation du nombre de personnes âgées, a duré plusieurs décennies et entraîné un développement rapide porté par l'augmentation accélérée du revenu par habitant, grâce à l'équilibre favorable entre les travailleurs et les personnes à charge.

15. Cette croissance fulgurante pourrait être la clef de l'élimination de la pauvreté dans de nombreux pays, sous réserve que diverses conditions préalables soient remplies. Les pays aux taux de fécondité élevés et aux populations jeunes gagneraient à mettre en œuvre des politiques conformes à des objectifs et cibles de développement durable spécifiques, parmi lesquels assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation. À sa cinquantième session, la Commission a appelé l'attention sur des politiques qui, bien que destinées à d'autres fins, pourraient profiter aux pays dont la population se trouve à un stade moyen ou avancé de vieillissement, telles que la promotion de la participation des femmes à la vie active et à l'emploi productif ainsi que l'accès à des services de garde d'enfants abordables et au

congé parental pour les deux parents. Les pays dont la population est vieillissante devraient privilégier la santé et le bien-être des personnes âgées, notamment en investissant dans l'éducation et la santé tout au long de la vie et en garantissant la viabilité financière des systèmes de sécurité sociale et de retraite. La Commission a reconnu la dimension hommes-femmes de ces politiques, et, conformément à la cible 4 de l'objectif n° 5 de développement durable, il a été demandé que soient mis en place des régimes de retraite valorisant les soins et travaux domestiques non rémunérés lors de la prise de décisions en matière d'admissibilité et de niveaux de prestations.

16. Des délégations ont par ailleurs souligné l'importance d'investir dans l'éducation et la santé, notamment la santé sexuelle et procréative, et de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Il est crucial d'investir dans ces domaines afin de tirer parti des avantages économiques que peut présenter l'évolution de la pyramide des âges et de favoriser le développement durable en général. Les participants sont également convenus qu'il était important de promouvoir l'emploi des jeunes et de répondre aux besoins des personnes âgées qui, avec les enfants, les adolescents et les jeunes, constituent un groupe vulnérable nécessitant une attention particulière.

17. **M. Ocampo** (Professeur de pratique professionnelle des affaires internationales et publiques de l'Université Columbia et Président du Comité des politiques de développement), participant, déclare que le Conseil économique et social, avec ses commissions et organes d'experts, devrait travailler de manière cohérente à la mise en œuvre les objectifs de développement durable. Le Comité des politiques de développement a décidé de centrer ses travaux de 2017 sur les pays les moins avancés. Il a examiné la capacité productive des pays, en particulier ceux qui sont sortis de la catégorie des pays les moins avancés ou ont fait d'importants progrès en matière de développement. La transformation de la structure de production est apparue comme le facteur commun sur lequel repose la réussite du développement. La transformation structurelle a entraîné une croissance économique qui, à son tour, a conduit à une augmentation des ressources du secteur public, essentielles pour les politiques sociales et, plus généralement, pour la protection sociale.

18. S'agissant du thème du débat consacré à l'intégration du Conseil économique et social, le Comité a relevé cinq domaines d'action majeurs en vue de sortir de la catégorie des pays les moins avancés : la gouvernance du développement, c'est-à-dire la manière dont l'État organise, avec le secteur privé, le développement du pays; les politiques génératrices de

synergies positives entre les décisions prises sur le plan social et la capacité productive; les politiques macroéconomiques et financières favorisant l'accroissement de la capacité productive et l'amélioration de la résilience face aux chocs extérieurs; les politiques industrielles et sectorielles; et les mesures de soutien international, notamment par le commerce, l'aide publique au développement et la coopération internationale en matière fiscale. Bien que le Comité n'ait pas explicitement abordé la question de l'emploi, il l'a fait implicitement lors de ses délibérations, car il s'agit d'une relation essentielle entre le développement économique et le bien-être de la population.

19. Le principal enseignement que le Comité a tiré est que chaque pays doit suivre sa propre voie vers le développement. Il a mis en évidence trois modèles de développement adoptés par des pays de la catégorie des moins avancés, de tailles variées et présentant différentes vulnérabilités. La vulnérabilité des pays les moins avancés peut être économique, en raison de la spécialisation, qui entraîne la concentration des ressources d'un pays dans un domaine unique, ou bien relative aux changements climatiques ou encore due à l'isolement géographique.

20. Le premier modèle est généralement adopté par les pays dont le développement s'appuie sur l'exploitation des ressources naturelles. Ils sont souvent à la traîne en matière d'accumulation du capital humain. En dépit de leur enrichissement sur le plan économique, leur développement social demeure modeste. Ils doivent consacrer davantage de recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles à l'accumulation de capital humain. Ces pays ne verront leurs efforts couronnés d'un succès durable que s'ils s'attaquent aux dégâts causés à l'environnement par l'exploitation des ressources naturelles.

21. Les pays qui suivent le deuxième modèle sont petits et ont réussi à transformer leurs structures de production. L'accumulation de capital humain et le renforcement des institutions leur ont permis de développer le tourisme, ainsi que d'autres industries liées au statut de petit état insulaire dont jouissent certains d'entre eux, comme la pêche. Toutefois, ces pays restent vulnérables sur les plans économique d'une part, en raison d'une diversification économique insuffisante, et écologique de l'autre, et sont menacés par les changements climatiques et la perte des ressources naturelles, dont ils sont tributaires.

22. Les pays appliquant le troisième modèle, plus vastes, ont mis en œuvre des transformations structurelles qui ont permis de diversifier leurs

économies, d'enregistrer un taux élevé de productivité élevée et de renforcer le dynamisme du secteur manufacturier et du secteur des services. Dans ces pays, le développement agricole est crucial, en particulier pour les pauvres, dont la plupart vivent de l'agriculture et l'accumulation de capital humain et la poursuite de la diversification sont essentielles.

23. L'appui international est indispensable à ces trois groupes de pays. Les pouvoirs publics doivent gérer l'aide publique au développement de manière rationnelle, dans le cadre de la gouvernance en matière de développement dont les pays ont besoin pour prospérer. Enfin, la fiscalité, en particulier l'impôt sur les sociétés, étant nécessaire au développement, celui-ci peut être compromis par les faibles taux d'imposition.

24. **M. Ocampo** (Professeur de pratique professionnelle des affaires internationales et publiques de l'Université Columbia et Président du Comité des politiques de développement) déclare que le Comité des politiques de développement s'est intéressé à la question de l'emploi, et notamment de la qualité de l'emploi. La croissance et la transformation structurelle sont indispensables à la création d'emplois décents. Si les incidences du vieillissement de la population sur le développement sont considérables, celles de la croissance rapide de la population en Afrique subsaharienne le sont encore davantage. Il s'agit d'un obstacle majeur au développement de nombreux pays parmi les moins avancés et il devrait être au cœur des politiques de développement.

25. **M<sup>me</sup> Messmer Mokhtar** (Observatrice de la Suisse) indique que les commissions techniques du Conseil économique et social jouent toutes un rôle majeur dans l'examen thématique qui sera mené lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et, plus généralement, dans l'examen de l'ordre du jour. Outre son thème annuel, le Forum politique de haut niveau se penche chaque année sur un ensemble d'objectifs de développement durable et sur leurs liens avec le reste de l'ordre du jour. Elle s'interroge sur la manière dont les compétences et les contributions des différentes commissions, s'agissant des objectifs spécifiques à examiner, seront prises en compte lors du Forum politique de haut niveau.

26. **M<sup>me</sup> Saran** (Afrique du Sud) estime qu'il ne fait aucun doute que les femmes se heurtent à de nombreux obstacles, notamment le manque d'accès à l'éducation et à l'emploi ainsi que la violence sexiste. Sachant que celles-ci représentent plus de la moitié de la population mondiale et plus de 70 % des pauvres du monde, et

compte tenu du thème actuel, elle se demande ce que le système des Nations Unies et les États Membres pourraient faire de plus pour améliorer leur qualité de vie et régler le problème de la pauvreté des femmes.

27. **Le Président** demande aux participants ce qui, des résumés des présidents ou des documents finaux négociés, est le meilleur mode de transmission des messages des commissions au Conseil économique et social.

28. **M. Donoghue** (Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de la condition de la femme à sa soixante-deuxième session) répond que les États Membres estiment souvent que les résumés des présidents ne sont pas admissibles faute de fidélité à la teneur des délibérations. Par ailleurs, bien que les documents finaux négociés ne reflètent parfois que le plus petit dénominateur commun, il est souvent possible, aussi surprenant que cela puisse paraître, de parvenir à s'entendre sur une formulation plus tranchée.

29. **M. Charwath** (Représentant permanent adjoint de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission du développement social à sa cinquante-cinquième session) ajoute que les documents finaux négociés constituent une base pour l'élaboration des politiques car ils reflètent un consensus, contrairement aux résumés des présidents qui n'expriment qu'un seul point de vue.

30. S'agissant d'assurer la prise en considération de la contribution des commissions lors du Forum politique de haut niveau, il convient de rappeler que leurs mandats, bien qu'étroitement liés à la réalisation des objectifs de développement durable, dépassent tout objectif spécifique. Le cycle de travail des commissions, qui est de deux ans, occasionnant parfois un décalage entre leurs activités et les travaux du Conseil, un cycle d'un an est préférable.

31. En ce qui concerne les graves discriminations subies par les femmes, l'objectif de développement durable n° 5, portant sur l'égalité des sexes, a été intégré dans le reste du Programme 2030. La Commission de la condition de la femme joue un rôle déterminant dans l'autonomisation des femmes, les autres commissions contribuant à la réalisation de cet objectif dans le cadre de leurs mandats spécifiques.

32. **M. Ocampo** (Professeur de pratique professionnelle des affaires internationales et publiques de l'Université Columbia et Président du Comité des politiques de développement) dit que, bien qu'il

s'agisse d'un groupe composé d'experts et non d'une commission technique, le Comité des politiques de développement a également négocié des documents finaux. Il a par ailleurs réalisé des études analytiques concernant les principales questions examinées par le Conseil.

33. Les commissions et les organes d'experts s'inspirent du thème du Forum politique de haut niveau pour orienter leurs travaux. Toutefois, si le Forum politique de haut niveau compte transmettre un message fort, celui-ci devra se concentrer sur des questions spécifiques. Il serait notamment utile de déterminer les types de coopération internationale pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et de recenser les principales lacunes à combler.

34. **M. Harris** (Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement à New York) propose d'examiner en détail le Programme 2030 lors des consultations régionales organisées par les commissions régionales, afin de mieux choisir les sujets abordés au cours des échanges internationaux.

35. **M<sup>me</sup> Popescu** (Conseillère, Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vice-Présidente de la cinquantième session de la Commission de la population et du développement) estime important d'avoir un document final. Aucun document final n'a été établi à l'issue de la cinquantième session de la Commission de la population et du développement, les États Membres n'ayant pas réussi à s'entendre sur certaines questions importantes, telles que l'éducation sexuelle. Toutefois, la Commission a pu participer à la discussion du Conseil et du forum politique de haut niveau, car elle avait adopté des décisions sur certaines questions, telles que les thèmes spéciaux de ses sessions de 2018 et 2019 et l'harmonisation du son cycle avec celui du forum politique de haut niveau.

36. **M. Harris** (Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement à New York) affirme que l'intégration des politiques consiste à trouver, par exemple, des moyens pour que les politiques économiques ou sociales de promotion de l'égalité des sexes puissent également faciliter la création d'emplois, afin de réduire le taux de chômage des jeunes. Il ressort clairement des débats que les différents organes du Conseil ont tous des objectifs communs : assurer la croissance pour éliminer la pauvreté, et plus particulièrement favoriser une croissance inclusive, qui permettrait aux femmes d'être plus autonomes, de

remédier aux inégalités, de créer des emplois et d'accroître la résilience. Ces objectifs communs sont le fondement d'une collaboration et d'une coopération étroites entre les différentes commissions techniques du Conseil. Les gouvernements peuvent difficilement créer de toutes pièces des politiques intégrées, mais une meilleure collaboration au sein du Conseil permettrait à l'Organisation de mieux guider les États Membres dans leurs décisions. Si ces objectifs communs étaient abordés lors du forum politique de haut niveau, la communauté internationale pourrait alors conseiller chacun de ses membres sur ces questions.

*Table ronde : « Une démarche multipartite : rôles, responsabilités et résultats »*

37. **M<sup>me</sup> Ordóñez** (Coordonnatrice de la recherche et des partenariats de Southern Voice), modératrice, souligne que les partenariats ont pour but d'instaurer des relations de confiance entre les différents acteurs chargés de mener à bien le Programme 2030. Southern Voice, réseau de centres de recherche du monde du Sud, est également un partenariat, qui a permis à des chercheurs du monde en développement de se concerter sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

38. Pour diriger cette table ronde, M<sup>me</sup> Ordóñez demande aux participants d'examiner les critères que devraient remplir les politiques générales pour que les partenariats soient une réussite, le rôle que pourrait jouer le Conseil économique et social en instaurant des normes pour encourager les partenariats et les types de partenariats les plus utiles pour éradiquer la pauvreté.

39. **M<sup>me</sup> Labelle** (Présidente du Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat, ancienne Secrétaire d'État du Canada et ancienne Présidente de l'Agence canadienne de développement international), participante, rappelle qu'il est important d'atteindre les objectifs de développement durable, de s'assurer que les objectifs d'APD sont bien réalisés et de lutter contre les flux financiers illicites. Le pouvoir économique ne doit pas être entre les mains de quelques-uns, dont le point de vue est souvent opposé à celui des plus démunis.

40. Les démarches multipartites sont intéressantes parce qu'elles permettent d'associer des compétences utiles, de garantir l'appropriation des décisions, de s'assurer que les politiques sont mieux adaptées, notamment lorsque les citoyens concernés participent à la prise de décisions, d'instaurer la confiance entre les institutions et les gouvernements et, si tout est organisé convenablement, d'améliorer la transparence

et le respect du principe de responsabilité. Pour que les partenariats multipartites fonctionnent, il faut, entre autres, respecter la diversité et l'opinion d'autrui. Toutes les parties intéressées (y compris les entreprises, les organisations de la société civile, les pouvoirs publics et les universitaires) doivent participer, dans la mesure du possible, à chaque décision prise en partenariat.

41. Les projets réalisés sous l'égide du Pacte mondial des Nations Unies, surtout sur le terrain, ont prouvé l'utilité des démarches multipartites. L'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Union européenne ont déjà accompli un grand travail sur la scène internationale. Ces organisations doivent continuer d'assumer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de partenariats multipartites. Les trois exemples suivants attestent la réussite de partenariats multipartites.

42. Il y a quelques années, le Guatemala avait enregistré une fuite des capitaux du fait de flux financiers illicites. À la demande du Gouvernement, Global Financial Integrity, organisation non gouvernementale (ONG), a analysé la situation et présenté plusieurs recommandations dans des domaines tels que l'immatriculation des bénéficiaires, les prix de transfert, l'évasion fiscale, la transparence des achats et l'échange systématique d'informations fiscales. Le Gouvernement guatémaltèque a pu mettre en œuvre la plupart des mesures proposées, avec l'aide de Global Financial Integrity. Il a notamment élaboré un mécanisme de vérification automatique du prix des biens et ressources dans le monde entier, afin de ne pas être facilement dupé lors d'accords commerciaux. La détermination à toute épreuve du Gouvernement a été la clef de sa réussite.

43. Au niveau régional, la Bill and Melinda Gates Foundation a œuvré de concert avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique pour développer des politiques de lutte antitabac fondées sur des données factuelles. Cette collaboration avec la Fondation africaine a permis à la Bill and Melinda Gates Foundation de rassembler bon nombre de parties intéressées, y compris l'Organisation mondiale de la Santé, la Campaign for Tobacco-Free Kids, le Centre pour le contrôle du tabac en Afrique, des groupes de réflexion économiques, deux universités d'Afrique du Sud, le Gouvernement sénégalais ainsi que des organisations de la société civile de plusieurs pays. Le réseau ainsi constitué a aidé les organisations de la société civile à collaborer avec les pouvoirs publics. Grâce à ce partenariat, divers pays d'Afrique ont pu,



moyennant des actions en justice, préserver leur droit de protéger la santé de leurs citoyens. L'utilisation des données a été essentielle, tout comme la participation des groupes de réflexion économiques qui avaient géré ces données.

44. Enfin, la décentralisation à des administrations locales des pouvoirs concernant les ressources et services a entraîné certains problèmes; elle a notamment multiplié les risques de corruption, les politiciens locaux pouvant désormais attribuer des marchés à leurs amis ou voisins ou encore leur faire fournir certains services. Transparency International a alors dressé une liste exhaustive de directives visant à préserver l'intégrité de la gouvernance locale, en abordant chacune de ses dimensions (telles que les élections, les marchés portant sur la fourniture de services, les régimes fonciers ou le maintien de l'ordre). Dans plus de 100 pays, Transparency International a ainsi pu collaborer avec les administrations locales pour ancrer ces directives dans la loi, en s'adressant à d'autres organisations lorsque leur aide était nécessaire dans certains domaines.

45. **M<sup>me</sup> Kilcoyne** (Directrice internationale des affaires gouvernementales de la société GlaxoSmithKline), participante, affirme que trois partenariats entre GlaxoSmithKline et des partenaires non traditionnels méritent d'être cités comme expériences réussies pouvant servir de modèles. Chaque société privée dispose d'atouts, sur lesquels elle souhaite fonder ses partenariats. Par exemple, en tant qu'entreprise pharmaceutique, GlaxoSmithKline a choisi de se concentrer sur l'accès aux soins et à l'éducation. À l'heure actuelle, elle compte plus de 12 000 partenariats à son actif, principalement dans le domaine de la recherche et du développement. Ils ne sont pas uniquement philanthropiques, mais ils ont été bénéfiques pour les deux parties.

46. Il y a quatre ans, GlaxoSmithKline a lancé un partenariat avec Save the Children, dans le but de sauver la vie d'un million d'enfants. Les deux parties ont commencé par réaliser des programmes nationaux dans la République démocratique du Congo et au Kenya, tout en prévoyant des programmes supplémentaires dans d'autres pays. Aujourd'hui, dans le cadre de ce partenariat, GlaxoSmithKline et Save the Children ont pu changer la vie de près de 1,3 million d'enfants grâce à la vaccination, l'éducation du personnel médical local et la création conjointe de la chlorhexidine, désinfectant utilisé notamment pour traiter les infections du cordon ombilical (l'une des principales causes de mortalité infantile dans les régions démunies). GlaxoSmithKline et Save the Children ont pu faire des progrès dans les domaines de

la nutrition, de la santé maternelle et néonatale et des plaidoyers. Le partenariat allait toucher à sa fin quand les deux parties ont décidé de poursuivre leurs efforts communs.

47. Dans le cadre d'un autre partenariat, GlaxoSmithKline et PATH ont mis au point ensemble le premier vaccin expérimental contre le paludisme. Les premiers essais ont prouvé que le vaccin est sûr et efficace. Les deux partenaires ont continué à collaborer pour résoudre progressivement les problèmes liés au vaccin. Le Fonds mondial et la Gavi (Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination) ont récemment accepté de financer les projets pilotes qui seront réalisés prochainement.

48. Le programme de réinvestissement de 20 % de ses bénéfices mis en œuvre par GlaxoSmithKline est un autre témoignage de l'importance que l'entreprise accorde à la durabilité. Cette société a collaboré avec les ONG CARE International, AMREF (Fondation pour la médecine et la recherche en Afrique) et Save the Children pour réinvestir cette part des bénéfices réalisés dans les pays les moins avancés dans les infrastructures sanitaires locales. Même si la somme investie varie d'un pays à un autre, l'engagement est durable. Ce financement est alloué à la formation du personnel médical sur place, et ce grâce aux organisations partenaires qui, aux côtés des entités gouvernementales concernées, garantissent l'efficacité du programme.

49. Pour ses partenariats, GlaxoSmithKline exige que huit critères soient respectés : la durabilité, la volonté politique, un financement réaliste, un programme conjoint, des indicateurs de mesure, des activités qui se renforcent mutuellement, un accord entre les supérieurs hiérarchiques, respecté dans toute l'entité et des échanges continus entre les deux organisations. GlaxoSmithKline cherche à se servir des plaidoyers pour encourager la concertation aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. L'éducation est essentielle à cet effet et le rôle du secteur privé reste à définir.

50. **M. Montes** (Conseiller principal du Centre Sud), participant, déclare que le Centre Sud est un groupe de réflexion basé à Genève qui apporte un soutien aux pays en développement sous la forme de travaux de recherche et d'une assistance technique. Les gouvernements, les administrations, l'ONU et ses multiples institutions spécialisées et organes subsidiaires, ainsi que le secteur privé, ont tous un rôle à jouer dans les partenariats multipartites visant à éliminer la pauvreté.

51. La place du secteur privé est néanmoins problématique. D'après l'économiste Milton Friedman, dans une société libre, l'entreprise n'a qu'une responsabilité sociétale, celle d'utiliser ses ressources et de mener des activités visant à accroître ses profits, dans la mesure où elle livre une concurrence libre et ouverte sans escroquerie ni fraude. Friedman se montrait sceptique à l'égard de la responsabilité sociale des entreprises, considérant qu'elle pouvait être source d'inefficacité, servir d'excuse aux entreprises pour justifier la mise en avant d'intérêts personnels, ou créer des contraintes. Il estimait que toutes les décisions prises par les entreprises devaient être motivées par l'accroissement des profits.

52. Cependant, la réalité est plus complexe : dans la plupart des sociétés et dans la sphère internationale, les entreprises ont une immense influence sur l'élaboration des règles et le choix des responsables. Le secteur privé infléchit également les politiques en accordant des subventions par l'intermédiaire de fondations privées. Compte tenu de la forte influence qu'exerce le secteur privé sur les décisions sociales, il existe bien une responsabilité sociale des entreprises. Cela n'empêche pas d'être sceptique à l'égard des priorités sociales des entreprises, les modalités selon lesquelles elles fixent leurs objectifs étant soumises à un contrôle limité.

53. Si l'objectif recherché est de solliciter l'appui des entreprises aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 1, à savoir l'élimination de la pauvreté, la prise de décisions démocratique et le respect des droits de l'homme doivent être considérés comme faisant partie intégrante de toutes les activités menées par le secteur privé et les organismes d'État. Toutes les parties prenantes, et non les entreprises uniquement, doivent être pleinement représentées dans la prise de décisions sociales au niveau national.

54. Le premier moyen de réaliser l'objectif n° 1 est de garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples. À cet égard, le secteur privé a un rôle important à jouer en créant des emplois. Ces emplois doivent être créés dans un but lucratif, afin de garantir leur viabilité. Les gouvernements ne doivent pas subventionner la création d'emplois dans le secteur privé. Les États devraient mobiliser des ressources pour les programmes de lutte contre la pauvreté et prendre part à la coopération internationale, notamment dans le domaine fiscal. Les entreprises ont un rôle clef à jouer par leur contribution fiscale. Elles peuvent également participer à des partenariats public-privé, dans lesquels elles assument une part du risque financier associé aux projets sociaux.

55. Le second moyen de réaliser l'objectif n° 1 est de mettre en place des principes de politique générale viables. Dans cette optique, les États doivent fixer des priorités et avoir le pouvoir de réglementer. Au sein du système des Nations Unies, ils doivent préserver leur indépendance décisionnelle vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Ils peuvent octroyer des subventions aux acteurs du secteur privé en contrepartie de résultats dans des domaines prioritaires. La transparence pourrait être renforcée par des mesures d'incitation fiscale : par exemple, les gouvernements pourraient accorder des avantages fiscaux aux entreprises, telles que des réductions d'impôts, à condition qu'elles embauchent parmi la population locale ou achètent des produits locaux. Cela serait préférable à des mesures d'incitation fiscale axées sur les profits, qui encouragent les entreprises à transférer leurs bénéfices vers des territoires où le taux d'imposition est moins élevé.

56. Dans les pays en développement, le secteur de l'agriculture et de la production alimentaire est le premier employeur du secteur privé et celui qui contribue le plus à l'économie. Il est fortement pénalisé par l'insuffisance des investissements visant à accroître la productivité. Il faut investir davantage afin de protéger ce secteur face à la concurrence des produits importés en provenance des États-Unis et de l'Union européenne, dont l'agriculture est subventionnée dans le cadre de programmes. Le secteur privé, qui a un rôle critique à jouer dans l'élimination de la pauvreté, devrait donc être soutenu et développé. On peut également faire appel à l'investissement étranger pour lutter contre la pauvreté.

57. **M<sup>me</sup> Ordóñez** (Coordonnatrice de la recherche et des partenariats de Southern Voice), résumant les débats, indique que les partenariats rendent la prise de décisions plus complexe. Il est essentiel que le système des Nations Unies n'ait pas une vision normative de la forme que devraient prendre les partenariats. Il doit plutôt créer un environnement favorable qui encourage les partenaires à trouver des moyens novateurs de collaborer. L'oratrice demande aux participants comment le Conseil économique et social et l'Organisation dans son ensemble pourraient mettre en place un tel environnement et stimuler le développement de partenariats divers.

58. **M<sup>me</sup> Labelle** (Présidente du Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat, ancienne Secrétaire d'État du Canada et ancienne Présidente de l'Agence canadienne de développement international) déclare que l'ONU doit montrer l'exemple et associer toutes les parties prenantes concernées à la prise de

décisions. Elle prouvera ainsi que les partenariats multipartites sont non seulement possibles, mais utiles.

59. Le Conseil économique et social et d'autres organismes des Nations Unies doivent publier des informations sur les partenariats qu'ils nouent : il s'agit là d'un moyen de faire naître des idées et de les échanger avec les États et les organisations régionales.

60. **M<sup>me</sup> Kilcoyne** (Directrice du Département des affaires gouvernementales internationales de GlaxoSmithKline) dit que l'ONU pourrait utiliser son pouvoir fédérateur pour apporter une valeur ajoutée. L'ONU a permis de rassembler différentes parties prenantes qui, autrement, n'auraient pas eu conscience qu'elles avaient des objectifs communs. Il importe également de mener des actions de sensibilisation; si l'ONU crée déjà des espaces de dialogue aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, elle pourrait faire davantage à cet égard.

61. **M. Montes** (Conseiller principal du Centre Sud) estime qu'en raison de la stagnation du financement des activités de base au cours des vingt dernières années, les institutions spécialisées des Nations Unies sont de plus en plus tributaires des donateurs pour le financement de leurs projets. L'obligation qui est faite aux donateurs d'indiquer précisément à quelle fin serviront les fonds alloués entrave la liberté d'expérimentation de l'ONU et la contraint à limiter la portée de son programme. Le secteur privé exerce une influence excessive sur les questions sociales : par exemple, les fabricants de tabac qui financent l'Organisation mondiale de la Santé considèrent que, dans le cadre de la lutte contre le tabac, il faudrait aussi prévoir des débouchés professionnels pour les personnes qui se retrouveraient sans emploi à la suite de la fermeture d'entreprises du secteur. Les États Membres doivent s'acquitter des sommes dues à l'ONU afin de rétablir le niveau des ressources de base : l'ONU sera ainsi en mesure de fixer ses propres priorités sans subir la forte influence du secteur privé.

62. **M<sup>me</sup> Ordóñez** (Coordonnatrice pour la recherche et les partenariats de Southern Voice) dit qu'il faut réfléchir aux priorités à long terme, et, à cette fin, mobiliser nombre d'autres voix. Il convient de montrer au monde que l'ONU envisage les partenariats non seulement du point de vue de projets particuliers, mais aussi dans le cadre de l'élaboration de son programme à long terme.

#### *Clôture du débat*

63. Dans une déclaration au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, **M. Gass** (Sous-Secrétaire général à la coordination des

politiques et aux affaires interorganisations) déclare que le débat de la session actuelle consacré à l'intégration a permis d'aborder l'élimination de la pauvreté au niveau mondial dans le cadre d'une approche intégrée et a offert des pistes intéressantes pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le débat de haut niveau du Conseil économique et social. Les participants au débat consacré à l'intégration ont souligné qu'il fallait avancer dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable si l'on voulait éliminer durablement la pauvreté sans laisser personne de côté. L'adoption d'approches intégrées permet d'exploiter au maximum les synergies entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et de limiter les éventuels compromis. Les politiques sociales jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et resteront décisives pour faire de l'intégration sociale une réalité. Cependant, elles doivent être associées à des politiques budgétaires, monétaires, financières, commerciales et industrielles, ainsi qu'à des politiques de l'emploi, qui ont toutes des répercussions sur la pauvreté et les inégalités. La mise en œuvre de ces politiques intégrées nécessite une ferme volonté de la part de toutes les parties prenantes.

64. À l'heure de la mondialisation, compte tenu de l'interdépendance des phénomènes qui agissent sur la vie de chacun, il est nécessaire d'agir collectivement et de rechercher des solutions politiques globales, aux niveaux national et international. En outre, il convient d'adopter une approche intégrée concernant les plans d'action convenus au niveau international, qui se renforcent mutuellement, notamment le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris. Dans cette optique, l'ONU devra renforcer la collaboration interinstitutions et le Conseil devra en particulier approfondir son analyse de la coopération lors du prochain Forum politique de haut niveau et dans le cadre de son débat de haut niveau. Le Département des affaires économiques et sociales est pleinement disposé à soutenir un renforcement de la collaboration. L'ONU dans son ensemble est un partenaire clef pour les pays, en particulier au regard des enjeux mondiaux qui exigent une action collective, mais elle doit encore améliorer ses résultats.

65. Pour éliminer durablement la pauvreté sans laisser personne de côté, il faut améliorer les pratiques de gestion et de coordination, harmoniser les modes de financement aux niveaux national et mondial dans l'optique de l'élimination de la pauvreté, renforcer les partenariats et encourager l'innovation. Il convient également d'améliorer les procédures

interinstitutionnelles et intergouvernementales afin de permettre à l'ONU de mener une action unifiée. Le Département des affaires économiques et sociales continuera de coopérer avec de nouveaux partenaires et de rechercher des moyens novateurs d'aider les personnes dans le besoin, en inscrivant son action dans un cadre institutionnel solide.

66. **Le Président** déclare que le principal message qui ressort des réunions tenues ces derniers jours est le suivant : le Programme 2030, qui est au cœur du débat consacré à l'intégration de 2017, doit être réalisé selon une démarche multipartite, afin de guider l'élaboration de politiques visant l'élimination de la pauvreté. Les orateurs ont souligné l'importance de la cohérence des politiques, mis en lumière les liens entre la protection sociale et d'autres politiques économiques, et rappelé qu'il fallait accomplir des efforts soutenus en faveur de la paix et du développement afin de garantir que les progrès réalisés ne soient pas compromis par des vulnérabilités diverses. Il faut impérativement adopter des politiques associant toutes les parties afin que nul ne soit laissé pour compte. L'autonomisation des femmes, l'éducation et la formation des jeunes et la protection des petits exploitants agricoles contre les catastrophes sont autant d'éléments essentiels pour la réalisation de l'objectif commun consistant à éliminer la pauvreté et à favoriser un développement durable profitant à tous.

67. Les participants ont souligné la nécessité de prendre en compte l'élimination de la pauvreté dans les travaux de l'ONU, y compris ceux de ses fonds, programmes et institutions spécialisées. L'ONU doit redoubler d'efforts pour promouvoir le multilatéralisme et exploiter au mieux son pouvoir fédérateur. Les commissions régionales apportent une contribution décisive en appuyant l'intégration des politiques d'élimination de la pauvreté. Le Conseil économique et social pourrait jouer un rôle déterminant dans le pilotage conceptuel de l'intégration des politiques. Il pourrait en particulier diriger l'équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour l'orientation de l'intégration des politiques, dont la création a été proposée. À la séance consacrée aux données d'expériences nationales, les participants ont évoqué la nécessité d'améliorer la mise en valeur des ressources humaines et la collecte de données de base.

68. L'ensemble des participants a souligné qu'il fallait adopter des politiques intégrées de lutte contre la pauvreté, qui devaient être élaborées de façon transparente et associer toutes les parties, un accent étant mis sur le partage des connaissances. Les participants ont examiné des instruments novateurs visant l'élimination de la pauvreté et ils ont appris

comment les « mégadonnées » pouvaient aider les décideurs en temps réel et à quel point l'autonomisation des populations rurales en Asie du Sud pouvait contribuer à améliorer les moyens de subsistance et favoriser à terme le développement national.

69. Plusieurs tendances actuelles, notamment une croissance économique rapide, peuvent contribuer à la réalisation du Programme 2030 en Afrique. Toutefois, la croissance économique que connaissent de nombreux pays africains ne s'est pas pleinement traduite par une réduction de la pauvreté. Il est nécessaire d'adopter des politiques et des stratégies qui garantissent une croissance durable et profitant à tous. En outre, il est impératif de lutter contre les flux financiers illicites afin de favoriser le développement durable. Il faut opérer un changement de paradigme pour ce qui est de mobiliser des ressources aux fins du développement de l'Afrique, de manière à réduire l'aide publique au développement et d'autres sources de financement et à favoriser l'essor de nouveaux partenaires de développement.

70. Les coprésidents des organes subsidiaires du Conseil économique et social ont présenté l'éventail complet des compétences qu'ils avaient à offrir, y compris concernant l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, les personnes handicapées, le sous-emploi des jeunes et la question du vieillissement et du dividende démographique. Ces éléments, qui jouent un rôle crucial dans l'élimination de la pauvreté, sont tous implicitement liés à la question de l'emploi. Il sera essentiel de faire en sorte que le Conseil économique et social s'attache à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable. Il faut renforcer la collaboration entre les commissions techniques, notamment en alignant leurs cycles de travail avec celui du Conseil, afin de mieux éclairer les politiques élaborées par les États Membres.

71. La participation des citoyens est importante pour renforcer les capacités et recueillir des éléments de preuve sur le terrain. Il a été noté que la confiance était un aspect essentiel des partenariats public-privé et des modèles novateurs de collaboration. Dans cette optique, il faut clarifier les rôles, les responsabilités et les résultats attendus. L'approche multipartite adoptée en vue de réaliser l'objectif de développement durable n° 1 et ses cibles doit reposer sur le respect des droits de l'homme et sur un processus décisionnel associant toutes les parties. Les travaux communs relatifs à la mise en œuvre du Programme 2030 débutent à peine.

*La séance est levée à 17 h 30.*